

Conseil d'Établissement des Établissements primaire et secondaire de Payerne et environs

Séance du mercredi 25 mai 2016

M. Guisolan ouvre la séance en souhaitant la bienvenue et en remerciant de consacrer la soirée à cette séance du CEt.

M. Guisolan salue la présence des invités, Messieurs Mora et Lunardi. La raison de leur présence est au point 5 de l'ordre du jour, et concerne principalement la transition avec le nouveau conseil d'établissement qui doit se mettre en place cet automne.

Concernant l'organisation de la soirée, M. Guisolan a préféré reporter le souper prévu initialement ce soir, plutôt que de surcharger la soirée. Cependant, il précise toutefois de nous retrouver à l'automne, une fois notre mandat terminé.

1. Appel des membres

Sont présents :

- M. Jacques Henchoz
- M. Jean-Jacques Guisolan
- M. le Directeur Philippe Duboux
- M. le Directeur Christian Chevalier
- Mme Corinne Gotti
- Mme Anita Sonney
- M. Francesco Delle Donne
- M. Delbrouck Philippe
- M. Pascal Savary
- Mme Despond Sophie
- Mme Cindy Genilloud

Sont excusés :

- M. Alain Lehmann
- M. Laurent Rüfenacht
- Mme Delphine Morisset
- M. François Leuthold

2. Présentation des invités

M. Lunardi, directeur administratif de l'ASIPE et M. Julien Mora, futur Municipal en charge des écoles de Payerne et par ce biais, futur membre du CODIR de l'ASIPE pour la législature 2016-2021.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2016

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Correspondances

M. Guisolan a remis avec la convocation, le courrier envoyé par le comité d'organisation « d'Estavayer 2016 » ainsi que la réponse après concertation avec Messieurs les Directeurs.

M. Guisolan demande à l'assemblée si quelqu'un a une remarque ou un commentaire concernant le refus d'une demande de congé pour l'ouverture « d'Estavayer 2016 ».

M. Lehmann précise par courriel qu'il est regrettable que les élèves de Payerne ne puissent pas officiellement participer à la cérémonie d'ouverture. C'est une occasion unique de rapprochement entre Suisse-Romande et Alémanique et de découvrir ce sport méconnu.

M. Savary : il y aura la problématique des bus. Est-ce que les directions y ont déjà songé ?

M. Henchoz : les bus suivront l'horaire normal et ils attendront dans la circulation.

M. Duboux : au secondaire, le Directeur évoque une mise en congé des élèves le vendredi après-midi pour qu'ils puissent aller assister à la cérémonie d'ouverture. Les parents d'élèves devront faire une demande de congé spéciale.

M. Chevalier : il n'aurait pas été crédible de donner 1.5 jours de congé la première semaine de la rentrée.

M. Guisolan remercie Messieurs les Directeurs pour les invitations de leurs « portes ouvertes » et leur donne parole.

M. Chevalier : il s'agit d'un mini-festival où il y aura un rallye organisé. Ce sera très simple, très sympa et décontracté.

M. Duboux : c'est la première fois que les élèves du secondaire sont tous regroupés sur un même site. Tous les locaux seront ouverts, il y a tout un programme (animations, spectacles, expositions, projections...etc.). Samedi à 11h00, il y aura une performance de production d'ensemble. Les enseignants se sont tous engagés et les élèves se réjouissent d'être à ce week-end.

M. Guisolan met à disposition une brochure nommée « attente des familles-chiffres, constats et propositions des familles dans le canton de Vaud » reçue de la part de « Pro Familia Vaud ». La brochure est chez M. Duboux, si quelqu'un est aussi intéressé, il peut en faire la demande auprès de M. Duboux.

5. Fin de législature, transition avec le nouveau CEt

M. Guisolan informe l'assemblée que notre mandat se termine officiellement le 30 juin prochain. Néanmoins, afin de permettre une transition en douceur et d'aider à la mise en place du CEt de la législature 2016-2021, il lui paraît judicieux de ne pas s'arrêter abruptement, mais de participer et d'assister ce nouveau CEt dans son démarrage. Certes, certains d'entre vous vont continuer, mais plusieurs membres vont se retirer. Le conseil intercommunal de l'ASIPE va nommer ses représentants « politique » le 23 juin 2016, les établissements nommeront leurs représentants s'il devait y avoir du changement, et il restera à la charge du CODIR de l'ASIPE, en collaboration avec les directions, de trouver les représentants des milieux et organisations concernés par la vie des établissements ainsi que d'organiser l'élection des représentants des parents d'élèves (le 1^{er} novembre 2016 à 20h00). Selon notre règlement, nous devons avoir chaque année une assemblée des parents d'élèves. Ces dernières années, elle a eu lieu en mai. Après concertation avec nos représentants des parents, il nous a paru plus judicieux qu'elle ait lieu à l'automne, car c'est plutôt en début d'année scolaire que les problèmes et les questions peuvent apparaître. De plus, en ce début de législature, nous pourrions faire d'une pierre deux coups et profiter de cette séance pour y organiser l'élection des nouveaux représentants des parents. Après une discussion préalable avec Messieurs Henchoz et Lunardi, cette possibilité est acceptée et la séance fixée au mardi 1^{er} novembre 2016

Mme Despond: demande à l'assemblée comment procéder pour qu'il y ait d'autres horizons représenté ?

M. Savary : pourrait-on « réserver » une place pour la délégation des parents d'élèves pour les villages avoisinant ?

M. Guisolan : lors des élections, il y avait des candidatures d'autres villages.

M. Chevalier : selon notre règlement, il est stipulé clairement que les parents sont élus à la majorité absolue des voix des présents. Par exemple, si un parent de Trey veut absolument être élu, il doit demander à toutes ses connaissances de voter pour lui.

M. Guisolan : le règlement doit être modifié lors de la prochaine législature. Il faudrait profiter de l'occasion pour introduire un nouveau mode d'élection des parents d'élèves pour obtenir plus de diversité.

M. Henchoz : la seule solution est une modification de l'article 7 de ce règlement, en mentionnant, par exemple, que sur 4 sièges, 2 sont réservés à l'extérieur de la ville de Payerne.

6. Jours de congé 2016 – 2017

Comme chaque année, le CEt doit fixer les jours de congé extraordinaires pour la prochaine année scolaire. Selon notre décision du 13 mars 2013, les élèves auront congé selon leur lieu d'enclassement.

Pour Corcelles, ce sera le lundi **8 mai 2017**.

Pour Grandcour, la fête du village a lieu normalement le premier week-end de juin. En 2017, cela tombe sur la Pentecôte. Pour l'instant, il semble qu'ils soient en train d'essayer d'obtenir les autorisations nécessaires pour ce week-end-là. Si la fête a bien lieu le week-end de Pentecôte, il n'y a pas de congé à demander. Si ce n'est pas possible, la fête sera repoussée au week-end suivant et il faudra alors mettre les élèves en congé le lundi 12 juin. Comme nous devons annoncer les dates de

mise en congé au département, nous allons annoncer **le lundi 12 juin**, en précisant que si la fête est maintenue au week-end de Pentecôte, ce congé deviendrait alors caduc. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Pour Payerne, les deux lundis, du Tirage **22 août 2016** et des Brandons 6 mars 2017 ne tombent pas, contrairement à certaines années, sur des vacances scolaires. Notre pouvoir se limitant à 2 demi-jours par année, nous devons faire une demande spéciale de congé auprès du département. M. Guisolan propose de fixer déjà le lundi du Tirage et de faire une demande au département pour le lundi des Brandons. Cette proposition est également acceptée à l'unanimité.

M. Chevalier : Il n'y a que les élèves scolarisés à Payerne qui auront congé le lundi 22 août 2016.

7. Règlement Ecole Secondaire

Tous les membres ont reçu avec la convocation, le projet de règlement interne de l'établissement secondaire que nous a transmis M. Duboux. Le CEt doit donner un préavis sur ce règlement avant son approbation par le département.

Ce nouveau règlement est accepté à l'unanimité le 25 mai 2016 à 20h35.

8. Info-parents 2016-2017

Chaque année, une présentation du CEt est insérée dans les « infos-parents » des établissements. Cette présentation va être modifiée par la mise en place du nouveau conseil. M. Guisolan propose de la remanier en maintenant la présentation des compétences et devoirs du CEt, de supprimer la liste des membres en ne laissant que les coordonnées de M. Guisolan afin d'assurer le lien avec la nouvelle équipe et de présenter la soirée d'information/élection du 01 novembre 2016.

9. Divers

Mme Genilloud : quel est le règlement concernant les toilettes pour la DLT ?

M. Chevalier : Il existe un règlement de bâtiment qui stipule que les élèves n'ont pas le droit d'aller aux toilettes durant la récréation. Ils doivent aller durant les 5 minutes de pause entre les périodes.

Mme Genilloud : Beaucoup d'élèves n'ont pas la pause des 5 minutes. Que faire ?

M. Chevalier : L'enfant qui a besoin d'aller aux toilettes durant la récréation peut y aller. Si un maître ou une maîtresse l'interdit, l'enfant doit demander à un surveillant de récré. Si celui-ci est d'accord, l'enfant va aux toilettes. La 2^e possibilité est que l'enfant profite de la sonnerie des 5 minutes pour aller aux toilettes. Si le maître ou la maîtresse de classe ne laisse pas l'enfant aller aux toilettes, nous devons prévenir le Directeur.

M. Chevalier précise que c'est une question de bon sens. Il va regarder avec les enseignants pour éventuellement modifier le règlement du bâtiment.

M. Chevalier informe l'assemblée de la création du site internet de l'établissement primaire de Payerne pour cet automne.

Si plus personne ne demande la parole, M. Guisolan remercie encore une fois les membres présents pour leur engagement et clos cette séance.

Il propose à celles et ceux qui en ont le temps et l'énergie de se retrouver à « L'Euro Café » pour partager le verre de l'amitié.

AU NOM DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DES ETABLISSEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE
DE L'ASIPE :

Le Président :

La secrétaire :

Jean-Jacques Guisolan

Cindy Genilloud